

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 7 mars 2024

**Délibération n° 2024-012
Séance du 5 mars 2024**

Mandat spécial de déplacement
Vietnam – Laos – Cambodge courant
mai - juin 2024

Le Bureau,

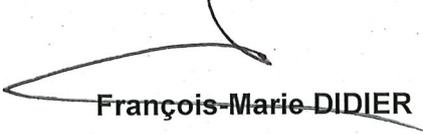
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 22 février 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande de confier un mandat spécial de déplacement à des administrateurs du SIAAP pour se rendre au Vietnam, au Laos et au Cambodge courant mai - juin 2024,

Après en avoir délibéré

- Article 1** : Confie un mandat spécial de déplacement aux administrateurs du SIAAP, pour se rendre au Vietnam, au Laos et au Cambodge en mai ou en juin 2024.
- Article 2** : Dit que les dépenses engagées sur place, au cours de cette mission, seront couvertes par le syndicat selon la réglementation en vigueur,
- Article 3** : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER